

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 854

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 20 BIS

À la dernière phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« activités »,

insérer les mots :

« d'intérêt général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.